

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 854.177

Nouveau corps de réservoir pour stylographe.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 20 décembre 1938, à 15<sup>h</sup> 25<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 4 janvier 1940. — Publié le 6 avril 1940.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]



Jusqu'ici les stylographes, dont le remplissage s'effectue par pulsations successives, comportent le plus souvent un petit tube central, ou à peu près central, par lequel de l'air se trouve expulsé pour faire place à de l'encre.

Les stylographes à remplissage par pulsations ont donc un réservoir à volume variable et la variation de volume est souvent obtenue par aplatissement du sachet en caoutchouc à son extrémité opposée à la plume, ce qui produit la chasse d'air. Souvent cet aplatissement est produit avec les doigts ou avec une palette écraseuse actionnée par un levier. Parfois un piston permet d'amoindrir le volume. Parfois le plongeur plein ou creux réduit le volume en déformant une membrane élastique de forme appropriée. Parfois on rencontre un plongeur creux prolongeant un tube de caoutchouc mince et qui est rappelé par un ressort à boudin métallique travaillant à la compression. Ce dernier dispositif présente les inconvénients d'être compliqué, encombrant et surtout d'une durée très limitée, car le ressort prend de la place et compromet de plusieurs manières la durée du tube en caoutchouc. En résumé, tous les procédés cités présentent des inconvénients, même le plongeur plein ou creux

déformant une membrane de forme appropriée, car dans ce cas il y a encombrement et complication et difficulté de fixation de ladite membrane au corps principal du réservoir du stylographe.

La présente invention consiste en un corps de réservoir pour stylographe, exécuté en matières élastiques telles que du caoutchouc par exemple où des métaux très minces, etc., présentant les particularités suivantes :

Que ses formes générales soient cylindriques, prismatiques, coniques ou autres : ses parois relativement minces, font penser au soufflet d'un accordéon.

Examinons le cas le plus simple ; la forme générale est cylindrique. Ce réservoir sera obtenu en caoutchouc, par moulage par exemple, et le moule ou le mandrin donnera aux parois une forme rappelant celle d'une vis ou d'un tube à ailettes.

Le mandrin intérieur peut affecter dans ce cas la forme d'une vis ordinaire ou à pas arrondi déformé ou mieux comporter des excroissances en forme de tores de révolution dont les axes coïncident avec l'axe du cylindre. Tores engendrés par des triangles, des demi-cercles juxtaposés ou opposés genre sinusoïde, etc.

Les parois étant ou n'étant pas d'épais-

Prix du fascicule : 10 francs.

seur constante, mais relativement minces : on obtient une sorte de soufflet d'accordéon qui fait ressort comprimable jouissant d'une grande course possible. Au contraire un simple tube de caoutchouc épais n'est que très peu ou très difficilement comprimable. Quant au tube mince : il ne fait pas ressort et amène comme il a été dit plus haut à des constructions coûteuses, compliquées, encombrantes et de courte durée.

En plus des avantages de bon fonctionnement et de longue durée et d'économie ; et d'encombrement réduit, la présente invention augmente le calorifugeage du stylographe par ses formes mêmes.

Il va sans dire que la forme générale cylindrique étudiée à titre d'exemple descriptif pourrait dans certains cas être prismatique, conique ou bicônique ou de toute autre forme.

#### RÉSUMÉ.

1° Un corps de réservoir de stylographe en matières élastiques formant une sorte de ressort à longue course travaillant bien à la compression grâce à la forme et à la construction appropriée de ses parois, qui font penser à celles d'un soufflet d'accordéon.

Les parois de ce corps de réservoir sont d'épaisseur constante ou non et construites en matières convenables.

2. Un réservoir suivant 1 présentant les particularités suivantes prises ensemble ou séparément :

1° Dont les spires ou anneaux évoquent le profil d'un pas de vis ordinaire ou fantaisiste ;

2° Dont les spires ou anneaux déformés forment un profil composé de demi-cercles raccordés ou non, tour à tour inversés ou non ;

3° Dont les anneaux affectent la forme plus ou moins prononcée de cerclages frettant une paroi mince et s'y raccordant ;

4° La forme générale du réservoir se rapproche plus ou moins de celle d'un cylindre ;

5° La forme générale se rapproche de celle d'un cône ;

6° La forme générale est biconique ;

7° La forme générale est parallépipédique ;

8° La forme générale est quelconque.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.